

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal 45
Membres en exercice 45
Présents ou représenté.e.s
à la séance 39
Absentes 6

Délibération n°2022-03-06-U

Déclassement du domaine public du bien dit « les
bains douches » sis 2 avenue Victor Hugo

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS EXTRAIT DU REGISTRE

des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, **dix-sept mars**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **neuf février**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. RISPAL, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BEDOURET, Mme CAZALS,

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme AVOGNON ZONON	a donné mandat à	M. LEBLANC
Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme KLOPP
M. BRUNET	a donné mandat à	M. CORNELIS
M. CHAMPETIER	a donné mandat à	Mme CHARDIN
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme MICHEL
M. NOMBO POATY	a donné mandat à	M. DAMIANI
Mme MARTINEZ	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. GUYOT	a donné mandat à	M. MATHIEU
M. BERTRAND	a donné mandat à	Mme CHAMBRE-MARTIN

ABSENT.E.S

M. LACHELACHE, Mme LARABI, Mme JANIAUX, Mme INDJA, Mme AMSELLEM-SIMONNET, Mme BAYOL

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme LELU ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2141-1 et suivants ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-1 et suivants et l'article L.318-3 ;

CONSIDERANT que la commune de Fontenay-sous-Bois est propriétaire depuis 1950 d'un bien dit « les Bains douches » sis 2 avenue Victor Hugo, cadastré section O numéros 46 et 229 ;

CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un usage public depuis la fin du bail commercial avec la Poste et le déménagement du service municipal de la jeunesse (SMJ) en 2021 dans les nouveaux locaux de l'opération dite « Michelet » rue Lesage ;

CONSIDERANT le protocole de résiliation amiable de fin du bail commercial entre la Poste et la commune de Fontenay-sous-Bois, signé en date du 1^{er} septembre 2017, et prenant effet au 31 décembre 2017 ;

CONSIDERANT la désaffectation effective du bien depuis le déménagement du service municipal de la jeunesse (SMJ) en août 2021 dans les nouveaux locaux de l'opération immobilière dite « Michelet » sise rue Lesage ;

CONSIDERANT que dans le cadre du projet d'implantation d'activités issues de l'économie sociale et solidaire (ESS) en lien avec Marne-au-Bois SPL et Plateau Urbain, il convient de déclasser ce bien du domaine public communal pour l'intégrer dans le domaine privé, en vue de faciliter le montage juridique à venir ;

SUR avis de la Commission des Finances,

DECIDE

A L'UNANIMITE

Article 1 : de constater la désaffectation du bien dit « les bains douches » sis au 2 avenue Victor Hugo (parcelles cadastrées section O numéro 46 et 229), en tant qu'il n'est plus utilisé, ni ouvert au public ;

Article 2 : de prononcer le déclassement du domaine public du bien dit « les bains douches » sis au 2 avenue Victor Hugo (parcelles cadastrées section O numéro 46 et 229) ;

Délibération n°2022-03-06-U

Déclassement du domaine public du bien dit « les bains douches » sis 2 avenue Victor Hugo

Article 3 : d'intégrer le bien dit « les bains douches » sis au 2 avenue Victor Hugo (parcelles cadastrées section O numéro 46 et 229) dans le domaine privé communal.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire



Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le 2.2.MAR. 2022

Publication

le 2.2.MAR. 2022

Notification

le

Certifié exécutoire

Le Maire,



